

**DÉCRET N° 2021-488 DU 08 SEPTEMBRE 2021
PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DU COMITE
DE PRIVATISATION**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Sur rapport du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 94-520 du 21 septembre 1994 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Comité de privatisation, tel que modifié par les décrets n° 2012-578 du 13 juin 2012, n° 2017-492 du 26 juillet 2017 et n° 2021-486 du 08 septembre 2021 ;

Vu le décret 2021-176 du 26 mars 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

Article 1 : Monsieur KOFFI Ahoutou Emmanuel est nommé président du Comité de privatisation.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Article 3 : Le Premier Ministre, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire

Fait à Abidjan, le 08 septembre 2021

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement



[Signature]
Eliane Ané BILANAGBO
Préfet